

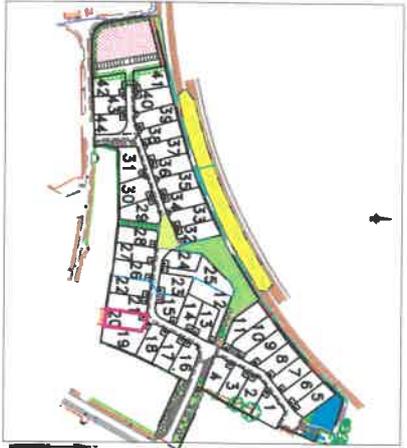


Le référent immobilier

Projet de Lotissement
Secteur de la Sallerie
PLAN DE VENTE

LOT N° 20
Superficie : 405 m² env.

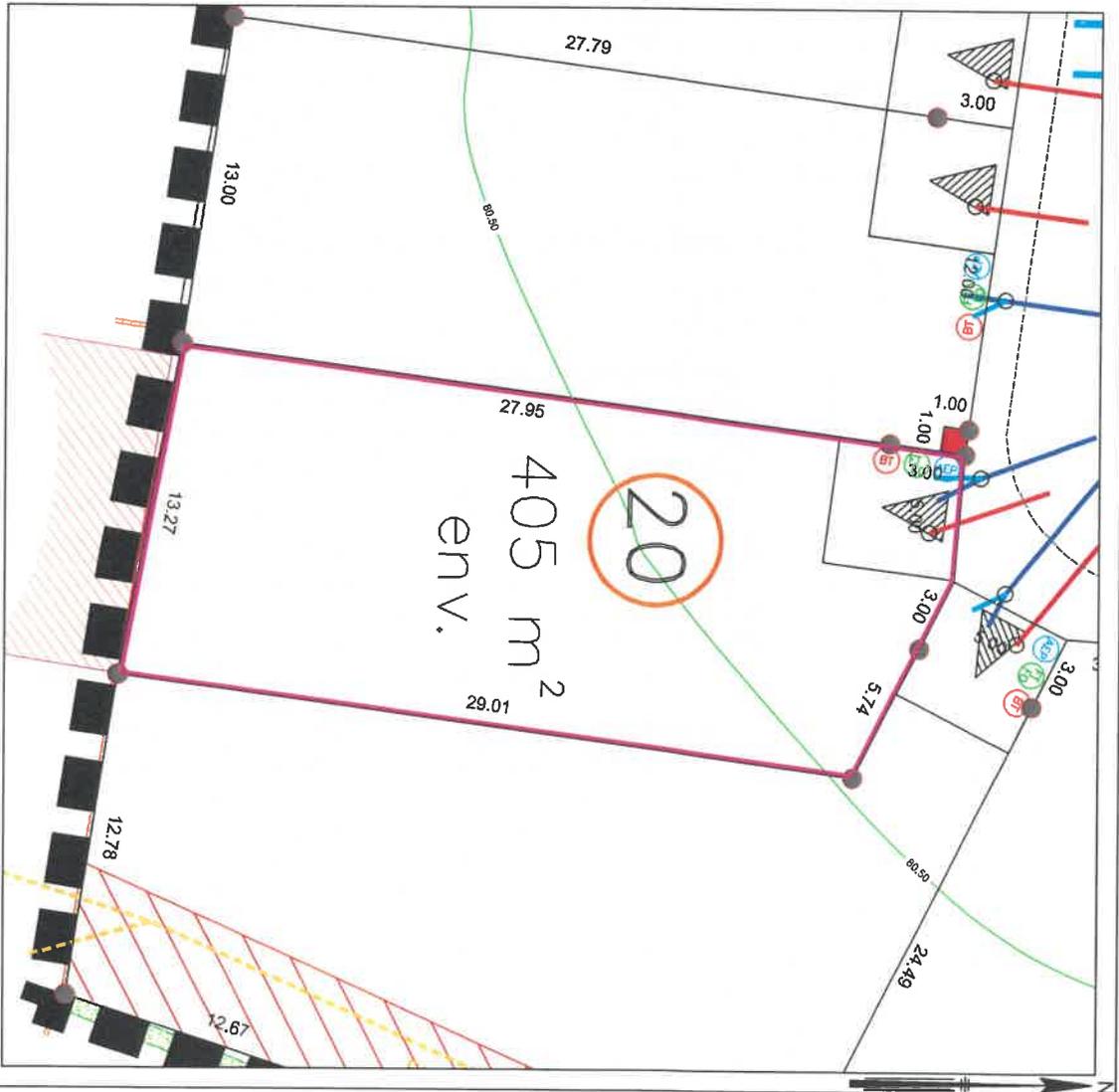
PLAN PROVISOIRE



Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Ligne tendue de travaux
- Surfaces ossières
- Chaussée
- Trottoir et allée conteneurs
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces verts
- Pavedes (avec OAP), revêtement de surface à définir avec la Commune (OAP)
- Bande lissée en asphalte, lissage automobile envisageable à terme (OAP)
- Sense enterrée
- Encadrement pour implantation candélabres, positionné en dehors du lot (position possible vers quai ou en prise travaux)
- Sense enterrée largeur 3,00m min., à compter du pied du trottoir (varanche dimension à définir en complément du plan)
- Miroirs plantés à l'orée (per le lotisseur)
- Création de servitude de passage de réseau, EU existant
- Zone Non-sédimentaire hors travaux de clôture
- Halls locatifs, alignés en dehors quai, à la charge de l'acquéreur (3,00m)
- Zone non sédimentaire hors travaux de clôture
- Cheminement piéton reversant (RCP, à la charge de l'acquéreur (position à titre indicatif, largeur 2,00m minimum)
- Halls urbains à la charge des acquéreurs (largeur 1,00m)
- AVE de stationnement non classé sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'usage actuel autoroute du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum (5,00m maximum à 5,00m de l'acquéreur maximum
- Aides projetées (position et nombre comtes à titre indicatif)
- Sens de circulation des véhicules
- Emplacement prévu pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)
- Lote pour laquelle le raccordement gravitaire au réseau d'eaux usées peut être contracté (se référer au PNAS)
- Puits d'irrigation de 20", imposé à l'acquéreur, avec surverse adhésive vers varanche arrosable/assés)
- Puits d'irrigation de 20", imposé à l'acquéreur, avec surverse intégrée dans canalisation EP
- Puits d'irrigation de 20", imposé à l'acquéreur, avec surverse adhésive vers chaussée
- Puits d'irrigation de 100", imposé à l'acquéreur, avec surverse adhésive vers varanche drainante



- LEGENDE BORNAGE :**
- Borne OGB
 - 29,00 : cote périmétrique approximative
- LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**
- Courbe de niveau
 - Avant travaux VRD

ECHELLE 1/200 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- vers Piliards >>
- vers Drenas >
- regard séparatives
- regard séparative et fibre optique
- Ouvriers d'eau potable
- Branchements Individuel
- Eau Usées existant
- Branchements Individuel pour récupération des ornes polyphériques et surverse piliard
- Branchements Individuel pour récupération du drainage des fondations des constructions Rigles en ordon de la surverse
- Eau. Piliards existant

Notes:
Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.